

# Avis de publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public

(art. L2122-4 du CG3P)

## **1. Objet de l'activité envisagée sur le domaine public**

La Commune de Luxeuil les Bains a été sollicitée par une société pour l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation de supports publicitaires (type sucettes) en entrée de ville.

## **2. Désignation des emplacements concernés**

Les emplacements mis à disposition sont situés :

- Rue Marceau (Carrefour de la Zouzette en direction du Mont Valot)
- Avenue de Maréchal Turenne
- Rue de Grammont

Une cartographie de la parcelle est jointe en annexe du présent avis.

L'installation des équipements fera l'objet d'un plan d'implantation qui sera validé par les services de la Ville.

## **3. Durée d'occupation.**

L'occupation du domaine public est consentie pour une durée de 6 ans. A l'issue, il sera fait application des dispositions de l'article L1311-7 du code général des collectivités territoriales.

## **4. Montant de la redevance**

Le montant de la redevance sera fixé conformément aux dispositions de l'article L2125-3 CGPPP.

La redevance annuelle qui sera versée à la Ville pour l'occupation du domaine public sera composée d'une part fixe.

## **5. Procédure à suivre pour une manifestation d'intérêt concurrente à celle liée à l'occupation envisagée**

Les candidats produisent, à l'appui de leur proposition, les éléments suivants :

- une présentation de la structure assurant le portage en mettant en avant l'expérience acquise en matière de gestion d'aire d'accueil des autocaravanes ;

- un extrait Kbis de moins de trois mois de ladite structure ;
- une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par le représentant de la structure porteuse du projet, dûment habilité à l'engager juridiquement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- un descriptif exhaustif du projet comprenant notamment les plans d'installation des équipements ainsi que l'identification précise des travaux préalables nécessaires à l'implantation des équipements ;
- la proposition financière de l'opérateur en matière de redevance (parts fixe)

**6. Critères de jugements des manifestations d'intérêt concurrentes :**

L'analyse des projets concurrents se fera au regard des critères suivants :

- Proposition financière en matière de redevance – 60 points
- Qualité et esthétique du mobilier proposé – 40 points

**7. Conditions de remise des manifestations d'intérêt concurrentes :**

Les propositions seront transmises par lettre recommandées avec avis de réception postale à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LUXEUIL LES BAINS  
Service marchés publics  
1 Place Saint Pierre  
70300 LUXEUIL LES BAINS

La date limite de réception des propositions est fixée au **17 janvier 2019 à 16h00.**



« Sucettes »  
Entrées de villes